

José del Val
Juan Mario Pérez Martínez
Carolina Sánchez
Elia Avendaño Villafuerte



Soixante-huit peuples autochtones habitent sur le territoire mexicain, chacun d'entre eux possède sa propre langue. Les langues originelles sont organisées en 11 familles linguistiques composées de 364 variantes dialectales. Selon l'Institut national de statistique et de géographie (*Instituto Nacional de Estadística y Geografía* - INEGI), 25,7 millions de personnes, soit 21,5% de la population, se déclarent autochtones, alors que 12 millions de personnes (10,1% de la population) ont affirmé habiter dans des foyers autochtones. De plus, 6,5% de la population nationale parlent une langue autochtone, ce qui représente 7,4 millions de personnes.¹

Les communautés autochtones continuent d'être les plus vulnérables face aux inégalités, car selon le Conseil national d'évaluation de la politique de développement social (*Consejo Nacional de Evaluación de la Política de Desarrollo Social* - CONEVAL), 69,5% de la population autochtone, soit 8,4 millions de personnes, vivent dans une situation de pauvreté et 27,9%, soit 3,4 millions de personnes, dans une pauvreté extrême.²

En outre, 43% des locuteurs d'une langue autochtone n'ont pas achevé leurs études de niveau primaire, tandis que 55,2% réalisent un travail manuel demandant peu de qualification.³

Le Mexique a signé en 1990 la Convention 169 de l'OIT et, en 1992 suite à la modification de l'article 2 de sa Constitution, le pays s'est déclaré nation pluriculturelle.

Le 1er janvier 2019, l'Armée zapatiste de libération nationale (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional* - EZLN) a célébré les 25 ans de son soulèvement. Elle a exprimé son opposition ferme aux grands projets d'infrastructure que l'administration fédérale a programmés, tels que le Train Maya ou le Couloir transisthmique.⁴

Évènements en 2019

Femmes autochtones dans la migration : de l'espace domestique au marché du travail

Selon l'INEGI, vingt États fédérés du pays ont comptabilisé des flux migratoires internes plus élevés chez les femmes autochtones. Cette tendance peut varier selon chaque groupe ethnique. Par exemple, une augmentation dans la migration des femmes et des familles entières a été enregistrée en 2006, celles-ci se sont déplacées vers un autre État fédéré ou à l'étranger, mais la migration de la population masculine est aussi devenue plus importante. La présence des femmes autochtones dans la migration n'est pas recensée dans les données pour chaque entité fédérale car elles y sont sous-comptabilisées. L'INEGI ne les quantifie pas non plus selon leur groupe ethnique d'appartenance, ce qui limite davantage l'estimation du phénomène migratoire. Ainsi, il est nécessaire de considérer l'information de type qualitatif, voire celles des années précédentes, pour reconstituer l'histoire de la migration. Selon des ethnographies réalisées dans les régions autochtones du pays par plusieurs chercheurs, les femmes qui participent à la migration appartiennent aux peuples *mazahuas, mixtèques, pimas, tepehuas, pames, otomis, nahuas, amuzgo* de l'État de Guerrero, ainsi que des femmes *popolocas, tojolabals, zapotèques, triquis, yaquis et coras*. Ce phénomène n'était pas visible en tant que tendance générale de la population autochtone malgré sa mise en évidence par la recherche.

Les origines de l'émigration chez les autochtones sont variées. Malgré cela, les facteurs d'ordre structurel sont les principales causes qui expliquent la permanence du phénomène. De plus, les femmes autochtones présentent des chiffres plus élevés d'analphabétisme, de désertion scolaire, de manque d'opportunités d'emploi, de violence intrafamiliale, de problèmes de santé et de risque pendant la grossesse, ainsi que de hauts niveaux de fécondité et de mortalité, parmi d'autres facteurs. Les services domestiques, le commerce informel, le travail dans la restauration et les usines textiles, et même la mendicité⁵ sont des activités avec lesquelles les femmes autochtones peuvent obtenir des ressources dans les villes. Le travail dans les régions agricoles est une option à laquelle elles ont également recours.

Mégaprojets, consultation, peuples autochtones et afro-mexicains

Le Mexique est un pays reconnu pour la diversité de ses inégalités, avec de grands contrastes essentiellement en matière économique. Le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie de combat contre la corruption, qui a commencé avec la transformation des programmes destinés à la population en situation de précarité sociale selon ce qui est indiqué dans le Plan national de développement 2019-2024 (*Plan Nacional de Desarrollo 2019-2024*). De la même façon que les aides économiques sont réparties de manière personnalisée, sans prendre en compte la perspective culturelle ni la cosmovision des peuples autochtones, elles négligent leur organisation

ainsi que les pratiques solidaires qui découlent de leurs systèmes normatifs internes, ce qui affaiblit leurs structures communautaires et la cohésion sociale.

La vision du développement national a aussi été imposée dans les territoires autochtones à travers des grands projets d'infrastructure, sans considérer leur participation, leurs besoins et leurs aspirations. Cette situation met en danger la survie des peuples en tant qu'entités collectives ainsi que leurs territoires, selon ce qu'a signalé le représentant des Nations unies.⁶

Train Maya

Le Train Maya (*Tren Maya*) est considéré comme le plus important projet d'infrastructure, de développement socio-économique et touristique de l'administration fédérale en place. Ce projet comprend un parcours d'environ 1 525 kilomètres dans les États du Chiapas, du Tabasco, du Yucatán et du Quintana Roo. Il rassemble quinze gares et un investissement approximatif d'entre 120 et 150 milliards de pesos mexicains.⁷ Cependant, certaines communautés autochtones ont réagi contre ce qu'elles considèrent une imposition, grâce à un recours judiciaire en appel (*amparo*) auprès des hautes autorités de la justice fédérale. C'est le cas du village de Xpujil dans la commune de Calakmul (État de Campeche), qui a obtenu la suspension provisoire du projet car la communauté maya n'avait pas pris connaissance des résultats des études techniques ni de la déclaration d'impact environnemental. Il a aussi été signalé que la consultation réalisée par le gouvernement a constitué un simulacre et a été frauduleuse, car celle-ci n'a pas respecté les standards internationaux en matière de droits humains. Toutefois, la plus large opposition aux mégaprojets est celle représentée par l'EZLN, dont les membres ont déclaré qu'ils sont prêts à mourir, en tant que gardiens de la terre, pour empêcher leur mise en place.⁸

Avec les procédures de la Loi générale pour l'équilibre écologique et la protection de l'environnement (*Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente*), il est difficile de prendre la mesure de l'impact environnemental car la loi donne aux communautés la responsabilité de solliciter les consultations quand il existe une Déclaration d'Impact Environnemental (*Manifestación de Impacto Ambiental*), sans la possibilité de faire cette demande avant la conception du projet.⁹

Le droit des peuples autochtones à la consultation est octroyé par l'article 2 de la Constitution ainsi que par l'article 6 de la Convention 169 de l'OIT, selon lesquels la consultation doit être préalable, libre et informée, ce qui fait partie de leur droit à l'autonomie, à la libre détermination et au développement. Néanmoins, la Cour Suprême (*Suprema Corte de Justicia de la Nación*) a transformé ce droit en une pure formalité administrative, car elle limite le contenu de la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, en spécifiant que l'existence d'un impact significatif¹⁰ est nécessaire pour que la consultation ait lieu. Elle juge aussi que la consultation sera considérée préalable si elle est bien réalisée avant même la mise en œuvre du projet.¹¹

Dans ce contexte, la Constitution fédérale a été reformée pour y inclure les peuples et communautés afro-mexicaines dans le paragraphe C de l'article 2 de la Constitution, sans signaler leurs droits de façon explicite. Cette modification oblige leur inclusion dans le nouveau recensement national 2020 (*Censo Nacional de Población y Vivienda 2020* (de population et d'habitation 2020) qui pour la première fois a posé la question suivante : « *Par rapport à vos ancêtres, vos traditions, vos habitudes, vous vous considérez afro-mexicain, noir ou afro-descendant ?* ». ¹²

Certes, cette année le Sénat a ratifié deux instruments internationaux : la Convention interaméricaine contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance, ainsi que la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance. Néanmoins, les peuples autochtones et afro-mexicains ont seulement été reconnus comme sujets culturels et non en tant que sujets juridiques de droit public dans le système légal. Cette situation les empêche de posséder une personnalité juridique pour pouvoir défendre leurs droits collectifs et leurs patrimoines.

Assassinats d'activistes autochtones défenseurs des droits et de l'environnement

En 2019, selon diverses organisations internationales comme Global Witness et Amnesty International, le Mexique demeure l'un des pays les plus dangereux pour les activistes et les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, car ils représentent des cibles de harcèlement, de menaces, de répression et d'attaques mortelles. Au cours de l'année 2009, au moins 14 activistes et défenseurs de l'environnement appartenant à différents peuples autochtones ont été assassinés, alors que certains d'entre eux avaient déjà dénoncé des menaces reçues. Les crimes ont été commis principalement dans les États de Chiapas, Chihuahua, Morelos, Oaxaca, Puebla, Tabasco et Veracruz. Leur origine provient de conflits territoriaux, de l'opposition et de la résistance aux mégaprojets d'infrastructure, d'extractivisme et de production d'énergie.

L'assassinat de l'activiste paysan, radiolocuteur et professeur nahua Samir Flores Soberanes est le cas le plus représentatif de la violence et de l'impunité qu'affrontent les peuples autochtones. Il était membre actif du Front des peuples pour la défense de la terre et de l'eau de Morelos, Puebla et Tlaxcala (*Frente de Pueblos en Defensa de la Tierra y el Agua de Morelos, Puebla y Tlaxcala*) qui s'oppose au Plan intégral Morelos (*Plan Integral Morelos*) et à la centrale thermoélectrique de Huexca, à un gazoduc et à l'aqueduc de la rivière Apatlaco. Au petit matin du 20 février 2019, il a été abattu quand il quittait son domicile à Amilcingo, dans l'État de Morelos, avant de se diriger à la station de radio communautaire Amiltzinko, qu'il avait fondée en 2013. ¹³ Cette affaire a pris de l'ampleur car, à peine deux jours plus tard, la réalisation d'une consultation publique a été maintenue en vue de l'entrée en opération de la centrale thermoélectrique. Selon les chiffres officiels, 59,5% de la population a voté en faveur du projet, avec une participation faible de 55 715 citoyens.

25 ans de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN)

Le 1^{er} janvier 2019, 25 ans après le soulèvement armé de l'EZLN à San Cristobal de Las Casas (Chiapas), le mouvement poursuit une réelle opposition à l'État mexicain, car malgré le quart de siècle écoulé depuis leur déclaration de guerre, leurs demandes n'ont toujours pas été résolues. Dans le cadre de cet anniversaire, le sous-commandant Moisés, porte-parole de l'EZLN, a clairement manifesté son désaccord vis-à-vis des projets économiques et d'infrastructures du gouvernement fédéral actuel.

Dans une ambiance de querelle constante entre l'exécutif fédéral et l'EZLN, diverses activités ont été menées tout au long de l'année. En raison du manque d'espace, nous allons en mentionner ici seulement deux d'entre elles:

- Le 21 et le 22 décembre 2019 à San Cristobal de Las Casas, l'EZLN avec le Congrès national autochtone – Conseil autochtone de gouvernement (*Congreso Nacional Indígena - Concejo Indígena de Gobierno*) ont organisé le Forum en défense du territoire et de la Mère Terre (*Foro en Defensa del Territorio y la Madre Tierra*) où 921 assistants et délégués furent présents, en provenance de 25 États de la République mexicaine et de 24 pays. Les principales discussions ont concerné les mégaprojets des centrales hydroélectriques, de la centrale thermoélectrique, des éoliennes, des projets miniers, de l'agro-industrie et des projets touristiques qui touchent les communautés autochtones par la spoliation et la pollution de leurs territoires. À la fin du forum, les participants sont tombés d'accord pour organiser en février 2020 les Journées de défense du territoire et de la Terre Mère « Nous sommes tous Samir » (*Jornadas en Defensa del Territorio y la Madre Tierra « Samir Somos Todxs »*).

- Ultérieurement, du 27 au 29 décembre, l'EZLN a organisé la Seconde rencontre internationale des femmes qui luttent (*Segundo Encuentro Internacional de las Mujeres que Luchan*) avec l'objectif de réfléchir, de rendre visible et de dénoncer la violence contre les femmes, ainsi que de développer des stratégies permettant de stopper la violence. La rencontre a eu lieu suite au séminaire appelé Pépinière « Traces de la marche de la Commandante Ramona » (*Semillero « Huellas del Caminar de la Comandanta Ramona »*) dans le Caracol « Tourbillon de nos paroles » de la zone Tzots Choj, avec la participation de plus de 4 000 femmes de 49 pays. Pendant trois jours, plusieurs activités ont permis aux femmes de partager leurs expériences entre elles et d'établir des liens de solidarité pour combattre la violence de genre, car l'une de leurs principales fonctions a consisté à créer des liens d'entraide à partir de la rencontre avec d'autres défenseuses du territoire.¹⁴

Nous invitons les lecteurs à parcourir les reportages du site *Radio Zapatista* afin d'en savoir davantage au sujet de l'ensemble de ces activités : <http://radiozapatista.org/>.

Notes et références

- ¹ “Numeralia indígena 2015”, *Indicadores Socioeconómicos de los Pueblos Indígenas de México, 2015*”, CDI, Mexico, 2015, en ligne : <https://www.gob.mx/inpi/articulos/indicadores-socioeconomicos-de-los-pueblos-indigenas-de-mexico-2015-116128>
- ² “Medición de pobreza 2018. Población según pertenencia étnica”, CONEVAL, Mexico (2018), en ligne : https://www.coneval.org.mx/Evaluacion/PublishingImages/Pobreza_2018/POBLACION_PERTENENCIA_ETNICA.jpg
- ³ “Por mi raza hablará la desigualdad. Efectos de las características étnico-raciales en la desigualdad de oportunidades en México”, Oxfam (2018), en ligne : https://www.oxfamMexico.org/sites/default/files/Por%20mi%20raza%20hablara%20la%20desigualdad_0.pdf
- ⁴ “El EZLN advierte que se opondrá al Tren Maya y a la Guardia Nacional”, *Animal Político*, 1^{er} janvier 2019, en ligne : <https://www.animalpolitico.com/2019/01/ezln-amlo-tren-maya-guardia/>.
- ⁵ “Indígenas tijuanaenses”, *Diario El Mexicano*, Tijuana, Basse-Californie, 22 juillet 2000.
- ⁶ “Conversatorio hacia una agenda legislativa garante de los derechos a la libre determinación, al territorio y a los modelos propios de desarrollo de los pueblos indígenas y afrodescendientes”, ONU-DH, Mexico, 24 avril 2019, en ligne : <https://www.hchr.org.mx/>.
- ⁷ “Plan Nacional de Desarrollo 2019-2024”, SEGOB, Mexico, 12 juillet 2019, en ligne : https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5565599&fecha=12/07/2019/.
- ⁸ “Palabras del CCRI-CG del EZLN en el 26 Aniversario”, *Enlace Zapatista*, 31 décembre 2019, en ligne : <http://enlacezapatista.ezln.org.mx/2019/12/31/palabras-del-ccri-cg-del-ezln-en-el-26-aniversario/>.
- ⁹ “Poder. La participación de las comunidades ante megaproyectos, en la agenda de la SCJN”, Red TDT, 28 janvier 2020, en ligne : <https://redtdt.org.mx/?p=14969>.
- ¹⁰ “Gaceta del Semanario Judicial de la Federación”, Libro 31, Tomo II, *Suprema Corte de Justicia de la Nación*, Mexico, juin 2016, p. 1213, en ligne : <https://www.scjn.gob.mx/sites/default/files/gaceta/documentos/tomos/2016-12/libro31t2.pdf>
- ¹¹ “Amparo en revisión 601/2018”, *Suprema Corte de Justicia de la Nación*, Mexico, pp. 70-71, en ligne : https://www.scjn.gob.mx/sites/default/files/listas/documento_dos/2018-11/AR-601-2018-181112.pdf
- ¹² Paz Gómez, Leonor, ponencia, INEGI, México, 26 de noviembre de 2019 : <https://www.inegi.org.mx/>.
- ¹³ Muñoz Ramírez, Gloria, “¿Quién era Samir Flores, el defensor nahua de Amilcingo, opositor a la termoeléctrica de Morelos asesinado hoy? Aquí su perfil”, *Desinformémonos*, 20 février 2019, en ligne : <https://desinformemonos.org/quien-era-samir-flores-el-defensor-nahua-de-amilcingo-opositor-a-la-termoelectrica-de-morelos-asesinado-hoy-aqui-su-perfil/>
- ¹⁴ “Segundo Encuentro de Mujeres que Luchan del EZLN recibió alrededor de 4,000 mujeres de distintos países”, *Infobae*, 28 décembre 2019, en ligne : <https://www.infobae.com/america/mexico/2019/12/28/segundo-en-s-cuentro-de-mujeres-que-luchan-del-ezln-recibio-al-rededor-de-4000-mujeres-de-distintos-paises/>

José del Val, Directeur du Programme Universitaire d'Études de la Diversité Culturelle et de l'Interculturalité (*Programa Universitario de Estudios de la Diversidad Cultural y la Interculturalidad*, PUIC-UNAM), **Juan Mario Pérez**, secrétaire technique du PUIC-UNAM, **Carolina Sánchez**, secrétaire académique du PUIC-UNAM et **Elia Avendaño Villafuerte** (Droits des peuples autochtones et afro-descendants, PUIC-UNAM).

Source : IWGIA, *El Mundo Indígena 2020*.

Traduction par **Bruno Baronnet**,

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine.